



ROHERO II, Avenue MUGAMBA, Parcelle 18, B.P 6285 Bujumbura - BURUNDI

Termes de référence de l'appel d'offre pour le recrutement d'une Société de gardiennage

Le présent avis d'appel d'offre vise à recruter une société de gardiennage pour assurer la sécurité du local, des biens et des personnes présentes dans les bureaux de l'Association pour la Promotion de la Fille Burundaise.

1. Contexte et justification

L'Association pour la Promotion de la Fille Burundaise (APFB) est une organisation sans but lucratif créée en 1999 et agréée par l'ordonnance ministérielle n°0530/260 du 13 avril 2000.

Elle est née à l'initiative d'un groupe de jeunes filles étudiantes déjà engagées dans des mouvements associatifs de jeunes et de femmes. Conscientes du rôle essentiel de la femme dans le développement du pays et préoccupées par la faible représentation des filles dans les instances de prise de décision, ces pionnières ont décidé de créer une association dédiée à la promotion de la fille burundaise.

Depuis plus de 20 ans, l'APFB met en œuvre divers projets de développement visant à renforcer l'autonomisation des filles et des femmes, à promouvoir l'éducation, à encourager la participation citoyenne et à lutter contre les inégalités de genre dans plusieurs provinces du pays.

Dans le cadre de l'intensification de ses activités et afin d'assurer la sécurité de ses locaux, de son personnel, de ses biens et de ses visiteurs, l'APFB a identifié la nécessité de recourir aux services d'une société de gardiennage professionnelle et expérimentée. Ce service vise à garantir un environnement de travail sûr et serein, condition essentielle à la bonne exécution des missions et à la protection du patrimoine de l'organisation.

L'objectif de cet appel d'offre est donc de sélectionner une société de gardiennage qualifiée, légalement reconnue et disposant d'une expérience avérée dans le domaine de la sécurité privée, capable d'assurer la surveillance permanente des locaux de l'APFB, de prévenir tout incident lié à la sécurité et de réagir efficacement en cas de besoin.

La société retenue travaillera sous la supervision du responsable administratif et financier de l'APFB et devra garantir la présence de gardiens compétents, disciplinés et disponibles 24h/24 selon les besoins de l'association.

2. Description des tâches et responsabilités

La société de gardiennage retenue sera chargée de :

- Assurer la sécurité continue (jour et nuit) du bureau, véhicules et autres biens de l'APFB afin de prévenir tout acte de vol, d'intrusion, de vandalisme ou de sabotage ;
- Contrôler l'accès aux locaux de l'APFB ;

Tél : +257 22 25 42 31 - Mob. : +257 79 481311 +257 61 499 482+257 67 865 469, - Email: apfb99@yahoo.fr
Ordonnance Ministérielle d'agrément N°0530/260 du 13 Avril 2000, NIF 4000336646

07 α



ROHERO II, Avenue MUGAMBA, Parcelle 18, B.P 6285 Bujumbura - BURUNDI

- Vérifier et enregistrer l'identité des visiteurs, du personnel et des prestataires autorisés, tout en interdisant l'accès à toute personne non autorisée ;
- Effectuer des rondes régulières à l'intérieur et autour du périmètre de sécurité pour détecter toute anomalie, situation suspecte ou risque potentiel (incendie, fuite, dégradation, etc.) ;
- Veiller à la sécurité des véhicules stationnés dans l'enceinte de l'APFB et signaler immédiatement toute tentative de vol ou d'effraction ;
- Tenir un registre de garde consignait les mouvements observés, les visiteurs reçus, les incidents survenus et les actions entreprises ;
- Assurer la liaison rapide avec les responsables de l'APFB et les autorités compétentes (police, pompiers, etc.) en cas d'incident ou de situation d'urgence ;
- Fournir des rapports de sécurité réguliers et des notifications en cas d'incident ;
- Maintenir un comportement professionnel, discipliné et respectueux, garantissant une bonne image de l'organisation et de la société de gardiennage.
- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (éclairage, serrures, etc.) et signaler toute défaillance au responsable désigné de l'APFB.
- Mettre à disposition du personnel de garde qualifié, identifiable (uniforme et badge) et formé aux règles de sécurité, de premiers secours et de gestion des incidents.

3. Obligation

La société de gardiennage retenue aura l'obligation de :

- Assurer en permanence la sécurité des locaux, du personnel, des visiteurs et des biens de l'APFB, de jour comme de nuit, selon les horaires convenus.
- Fournir du personnel de garde qualifié, formé, expérimenté et identifiable, muni d'un uniforme propre, d'un badge et de l'équipement nécessaire à l'exercice de ses fonctions (lampe, sifflet, téléphone, registre, etc.).
- Garantir la présence continue du personnel de sécurité pendant les heures convenues, sans interruption, et prévoir le remplacement immédiat de tout agent absent ou défaillant.
- Veiller au respect strict des consignes de sécurité établies par l'APFB et informer immédiatement le responsable désigné de tout incident ou situation suspecte.
- Observer une attitude professionnelle, respectueuse et discrète vis-à-vis du personnel, des visiteurs et des partenaires de l'APFB.
- S'abstenir de toute familiarité ou relation inappropriée avec le personnel ou les visiteurs pouvant compromettre la neutralité et la vigilance du service de sécurité.
- Ne pas autoriser l'accès aux locaux à des personnes non identifiées ou non autorisées par les responsables de l'APFB.
- Ne pas permettre l'entrée ou la présence de personnes armées ou en état d'ivresse dans les installations de l'association.
- Maintenir la confidentialité absolue sur toutes les informations ou observations relatives aux activités, au personnel et aux biens de l'APFB.

Tél : +257 22 25 42 31 - Mob. : +257 79 481311 +257 61 499 482+257 67 865 469, - Email: apfb99@yahoo.fr
Ordonnance Ministérielle d'agrément N°0530/260 du 13 Avril 2000, NIF 4000336646

07 α



ROHERO II, Avenue MUGAMBA, Parcelle 18, B.P 6285 Bujumbura - BURUNDI

- Tenir à jour les registres de garde (mouvements, visiteurs, incidents, rondes, etc.) et les mettre à disposition du responsable administratif et financier de l'APFB pour vérification.
- Respecter les lois et règlements en vigueur au Burundi en matière de sécurité privée, y compris la réglementation du travail, les normes d'assurance et les obligations fiscales et sociales applicables.
- Assurer le remplacement immédiat de tout agent dont la conduite, la performance ou le comportement ne répond pas aux exigences de l'APFB.

4. Profil et qualifications recherchés

La société de gardiennage candidate devra répondre aux conditions suivantes :

- Être une société légalement constituée, disposant d'un agrément ou d'une autorisation officielle d'exercer les activités de sécurité privée délivré par le gouvernement.
- Être en règle sur le plan administratif, fiscal et social, et présenter les documents justificatifs requis (registre de commerce, etc.).
- Justifier d'une expérience professionnelle avérée d'au moins trois 5 ans dans la prestation de services de gardiennage ou de sécurité pour des institutions, ONG.
- Disposer d'un personnel de sécurité qualifié, formé et encadré, capable d'assurer une surveillance efficace et de gérer les situations d'urgence (incendie, intrusion, vol, etc.).
- Garantir la disponibilité permanente des agents de sécurité (24h/24 et 7j/7) selon les besoins de l'APFB, y compris les jours fériés et week-ends.
- Présenter une bonne réputation et une moralité irréprochable, confirmée par des références vérifiables d'organisations ou clients précédents.
- Disposer d'un encadrement efficace (superviseur ou chef d'équipe) chargé du suivi des agents sur site et du rapport régulier à l'APFB.
- Assurer que tous les agents sont identifiables (uniforme, badge, carte d'identité professionnelle) et respectent la discipline, la ponctualité et la confidentialité.
- Avoir une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les éventuels dommages, pertes ou incidents survenus pendant la prestation.
- Maîtriser le français et le kirundi pour la communication courante avec le personnel et la rédaction des rapports de service.

5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature de la société de gardiennage devra contenir les pièces suivantes :

- Lettre de motivation adressée à Madame la Représentante Légale de l'Association pour la Promotion de la Fille Burundaise (APFB), précisant l'intérêt de la société à fournir les services de gardiennage.
- Présentation générale de la société, incluant sa raison sociale, son adresse complète, ses contacts, son historique et ses domaines d'intervention.

Tél : +257 22 25 42 31 - Mob. : +257 79 481311 +257 61 499 482+257 67 865 469, - Email: apfb99@yahoo.fr
Ordonnance Ministérielle d'agrément N°0530/260 du 13 Avril 2000, NIF 4000336646

97 2



ROHERO II, Avenue MUGAMBA, Parcelle 18, B.P 6285 Bujumbura - BURUNDI

- Copie de l'agrément ou de l'autorisation officielle d'exercer les activités de sécurité privée, délivrée par les autorités compétentes.
- Copie du Registre de Commerce et du Numéro d'Identification Fiscale (NIF).
- Description des moyens humains et matériels disponibles pour l'exécution du service (nombre d'agents, équipements, moyens de communication, véhicules, etc.).
- Curriculum vitae ou fiches de profils des agents de sécurité proposés, précisant leur expérience, leur formation et leurs compétences.
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les prestations de la société.
- Copie des statuts de la société ou tout document légal attestant de son existence et de sa représentativité.
- Offre financière détaillée, précisant le coût des services proposés (par site, par agent et par période), ainsi que les modalités de paiement.

6. Modalités de dépôts des candidatures

Si vous êtes motivés et qualifiés pour ce poste, veuillez soumettre votre candidature à partir de ce mercredi, le 07 janvier 2026 jusqu'au 21 janvier 2026 à l'adresse suivante :

- **Dossier physique** : au bureau de l'APFB sis à Bujumbura, Rohero II, avenue Mugamba, N°18. Dans les heures de travail c'est-à-dire de 08h à 17h30 min, heure de Bujumbura.
- **Dossier électronique** : via l'adresse e-mail : apfb99@yahoo.fr

7. Calendrier

Date de publication de l'appel d'offre et des TDRs : Le 07 janvier 2026
Date de début de dépôt de candidatures : Le 07 janvier 2026
Date limite de dépôt de candidatures : Le 21 janvier 2026
Date probable de sélection des candidats : Le 22 janvier 2026
Date probable de passation des tests : Le 26 janvier 2026

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter :

Nom et prénom : Raphaël Nimbona
Fonction : Secrétaire exécutif A.I de l'APFB
Tél. : +257 22 254 231 / +257 65 178 132
Email : apfb99@yahoo.fr

NB : Toute offre reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Fait à Bujumbura, le 06.01./2026

Préparés par :

Raphaël Nimbona

Président de la commission chargée de recrutement

Approuvés par :

Niyokwigira Médiatrice

Représentante Légale de l'APFB

